



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 26\_070**

**OBJET : LUDOTHEQUE -  
NOUVEAUX DISPOSITIFS  
INSCRITS A LA CONVENTION  
TERRITORIALE GLOBALE**

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise  
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 4 mars 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36  
Présents : 28  
Pouvoirs : 2  
Votants : 30

**Résultat des votes :**

Pour : 30  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud-de-Couz) ;

Pouvoirs : Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR.

**CONSIDÉRANT** la Compétence Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

**CONSIDÉRANT** le projet de territoire qui se décline en plusieurs axes dont celui du « Bien vivre ensemble »,

**CONSIDÉRANT** l'orientation retenue dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2026-2030, concernant le pilotage de la thématique « parentalité » par la Communauté de Communes, en vue de structurer, organiser et coordonner sur le territoire les orientations et les actions, œuvrant ainsi en faveur du soutien la Parentalité

**CONSIDÉRANT** les concertations avec les gestionnaires actuels et potentiels des dispositifs Ludothèques : le Centre Social des Pays du Guiers (CSPG) d'une part ; l'association d'animation de la vallée des Entremonts en Chartreuse (AADEC) d'autre part,

**CONSIDÉRANT** les séances menées en Comité technique CTG Parentalité (2022 -2023- 2025), en Commission Petite Enfance (2025-2026), qui orientent favorablement à la participation financière de la Communauté de Communes, sous réserve de la participation des Communes

**CONSIDÉRANT** les projets de convention spécifique à chacune des ludothèques, selon l'état diagnostic de l'action (service aux familles déjà en service depuis de nombreuses années, géré par le CSPG ; service aux familles en cours de structuration, géré par l'AADEC) ainsi que les budgets présentés, et les montants sollicités (inscrits dans l'enveloppe « parentalité » 2026)

**CONSIDÉRANT** les attendus formalisés par les élus de la Commission Petite Enfance portant sur la connaissance des services, et notamment l'établissement d'une grille de critères prévue pour l'évaluation annuelle 2026

Il est proposé de cosigner une première convention annuelle sur l'exercice 2026, avec les communes concernées à ce jour par un cofinancement ; de mener un bilan précis pour assurer la bonne mise en œuvre du dispositif et l'ajustement de la participation de la Communauté de Communes aux côtés des communes.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 18/03/2026

ID : 038-200040111-20260310-26\_070-DE

Berger  
Levrault

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

- **AUTORISE** la Présidente à signer chacune des 2 conventions
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 17/03/2026

La Présidente,  
Anne LENFANT.



PROJET

# CONVENTION DE COOPERATION FONCTIONNEMENT ET FINANCEMENT LUDOTHEQUE

**Entre :**

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, représentée par Anne LENFANT, Présidente.  
Sise à 2, ZI Chartreuse Guiers 38380 Entre-Deux-Guiers.  
Désignée ci-après sous le terme « **la CCCC** »

**Et :**

La Commune de Corbel,  
Sis au  
Représentée par

**Et :**

La Commune de Entremont-le Vieux  
Sis au  
Représentée par

**Et :**

La Commune de St-Pierre d'Entremont  
Sis au  
Représentée par

**Et :**

La Commune de St-Pierre d'Entremont  
Sis au  
Représentée par

**Et :**

L'Association d'Animation et de Développement des Entremonts en Chartreuse « **AADEC** », **siégeant**  
**Maison Hermesende - 120 route du Pré du Comte - 73670 Saint-Pierre d'Entremont**  
Représentée par Monsieur Gaétan PASCAL, Président

Désignée ci-après sous le terme « **l'AADEC** »

Il est convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse porte la compétence Enfance Jeunesse. Le Projet de Territoire Cœur de Chartreuse se décline en plusieurs axes dont celui du « Bien vivre ensemble ». Dans le cadre de la dynamique inscrite à la Convention Territoriale Globale 2026-2030, la CCCC se positionne en pilote de la thématique de la Parentalité en Cœur de Chartreuse, en vue de structurer le territoire et ses acteurs, œuvrant ainsi en faveur du soutien à la Parentalité des familles.

A ce titre, la CCCC entend soutenir le dispositif « ludothèque » sur son territoire.

L'AADEC, association de développement, historiquement au service des quatre communes **de la Vallée des Entremonts** - Corbel, Entremont-le-Vieux, St-Pierre d'Entremont Isère et St-Pierre d'Entremont Savoie - porte le projet de création de l'outil Ludothèque sur les Entremonts, à destination du tout public, et de publics identifiés sur des séances dédiées. Le gestionnaire porte à connaissance l'implantation du dispositif dans les locaux de la Maison Intercommunale, également les interrogations sur les évolutions à venir : **utilisation de** nouveaux locaux, voir itinérance du service.

## **Article 1 : Objet de la coopération**

La présente convention a pour but de définir et préciser les modalités techniques et financières de la participation de chaque acteur et spécifiquement de la Communauté de Communes, au côté des communes, et des autres partenaires que le gestionnaire AADEC sollicite.

## **Article 2 : Objectifs et descriptif du service**

La ludothèque est un outil de l'AADEC dont l'**objectif principal est « le jeu comme vecteur de lien social, et comme outil pour favoriser les liens inter et intrafamiliaux. »**. Il contribue

- **En tant qu'espace social**, à la mise en valeur du jeu comme un moyen de communication privilégié.
- **En tant que lieu d'expérimentation du rôle éducatif et parental**, à valoriser les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant en créant des moments privilégiés
- **En tant que lieu favorisant les liens intergénérationnels** à la création de moments de convivialité, de rencontres, d'apprentissages et d'inclusion
- **Dans un cadre adapté et en présence de professionnels formés**

Le descriptif du service est le suivant :

- **Nature de l'activité** : Ludothèque
- **Localisation de l'activité** : Ludothèque – implantation **Maison Intercommunale**, sur la Commune de St-Pierre d'Entremont Isère ;
- **Rayonnement** : initialement sur les 4 communes des Entremonts ; identification des publics usagers en prévision

- **Public accueilli** : « La ludothèque, en tant que structure de l'AADEC, s'adresse principalement aux familles (parents, jeunes et enfants accompagnés d'un adulte) et aux habitants de la Vallée des Entremonts.

Elle s'inscrit dans une logique intergénérationnelle, favorisant l'accès en famille, en groupes d'amis...

Elle vise également à toucher le public scolaire, les structures éducatives et péri-éducatives, les structures partenaires : crèche, MAM, écoles, ALSH, structures socio-éducatives, intervenants socio-éducatifs... et ce pour favoriser des habitudes de fréquentation dès le plus jeune âge et tout au long du parcours éducatif de chaque enfant et jeune ».

- **Fonctionnement - projet d'ouverture** :

« **Mardi soirée jeux** – soirées dédiées le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois, de 18h à 22h (ou plus), pour tous.

**L'Entremont des jeux** – le vendredi avant chaque période de vacances, de 17h à 20h, soirée dédiée au jeu, pour les ados rentrant du collège, et tous les habitants.

**Jeux pour les Ados** – le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois ; animation spéciale Ludothèque pour les ados (jeux collectifs, jeux de plus en plus complexes, experts... et du ludique).

**Des venues à la Ludothèque et des découvertes de jeux** – pour les enfants du Centre de Loisirs 3-11 ans, avec une venue à chaque période.

**Le Prêt de jeux** – pour les familles

**Jeux pour la Petite Enfance** – en lien avec les accueillantes LAEP et les professionnels de la Petite Enfance ; réflexion pour intervenir 1 x par mois sur 2h.

**Des animations ludiques auprès des écoles** – à concevoir

Des actions de partenariats et de déploiements

**Des animations jeux « hors les murs » et en itinérance, sur les différentes Communes des Entremonts »**

### Article 3 : Rôles, missions et tâches de chacun

Sur cette période de lancement de l'année 2026

L'AADEC s'engage à :

- ⇒ Mobiliser son équipe de professionnels pour la mise en œuvre du projet ; identifier précisément les postes et les temps de travail concernés -au sein de l'équipe professionnelle, et mener un suivi afin de répondre aux critères précisés en annexes
- ⇒ Poursuivre ses démarches de veille pour confirmer les cofinancements, notamment auprès des financeurs actuels : les communes et le Département de la Savoie

- ⇒ **Déposer le dossier de soutien financier à la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie pour bénéficier des prestations de service, du bonus territoire, et des soutiens en investissements**
- ⇒ Mettre en œuvre le projet tel que remis aux élus en Commission Petite Enfance de janvier 2026 (en pièce jointe) et
- ⇒ Assurer le bilan annuel 2026, en prenant en compte les critères d'évaluation précisés en annexe de la convention
- ⇒ Préciser les modalités de la participation de la Communauté de Communes et les liens avec le dispositif, pour les années suivantes, en vue de co-signer la convention pour la période 2027-2030
- ⇒ Valoriser les éventuelles autres recettes générées par l'activité (location...)

La CCCC s'engage à :

- ⇒ Poursuivre la mise à disposition du local à l'AADEC, en son état, et formaliser la valorisation de la mise à disposition du bâtiment sur les différents postes : loyer, ménage, fluides
- ⇒ Participer financièrement, au titre du pilotage de la thématique « parentalité », sous réserve du cofinancement des communes concernées et du budget réalisé
- ⇒ Inviter le gestionnaire et ses co-financeurs à effectuer un bilan durant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2026
- ⇒ Préciser les modalités de la participation de la Communauté de Communes et les liens avec le dispositif, pour les années suivantes, en vue de co-signer la convention pour la période 2027-2030

Les Communes s'engagent à :

- ⇒ Soutenir financièrement la mise en œuvre du dispositif ludothèque à hauteur du montant annoncé en 2026 dans les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement, et au regard du budget réalisé
- ⇒ Participer au bilan, en prenant en compte les critères d'évaluation précisés en annexe de la convention
- ⇒ Préciser les modalités de la participation des communes et les liens avec le dispositif, pour les années suivantes, en vue de co-signer la convention pour la période 2027-2030

#### **Article 4 : Modalités économiques, financières et comptables**

Il est convenu que l'AADEC mette en œuvre les budgets prévisionnels

- ⇒ Fonctionnement : Sur une base du document « ludothèque - budget en annexe », base de travail de la Commission Petite Enfance en présence des gestionnaires, en janvier 2026.
- ⇒ Investissement : Sur une base du document « ludothèque - budget » en annexe, base de travail de la Commission Petite Enfance en présence des élus en commission Petite Enfance en janvier 2026.

Il est convenu que la Communauté de Communes

- ⇒ Maintienne sa participation financière, relative à l'enveloppe CTJ du département de Savoie, pour un montant de 800 €, montant inscrit dans l'enveloppe Jeunesse
- ⇒ Inscribe les montants complémentaires précisés au budget prévisionnel 2026 remis par l'AADEC dans ses enveloppes prévisionnelles, à savoir un montant maximal de 1500 € en soutien au fonctionnement et un montant maximal de 1500 € en soutien à l'investissement, montant inscrit dans l'enveloppe parentalité
- ⇒ Délibère sur la subvention complémentaire attribuée à l'AADEC



- En conseil communautaire début d'exercice 2026, pour un versement s'élevant à 50% du montant sollicité, pour confirmer l'engagement de la collectivité
- En conseil communautaire en fin d'exercice 2026, et suivant les éléments de bilan, et du budget réalisé pour le versement du solde en cette première année de démarrage

Il est convenu que les 4 Communes soutenant l'AADEC

- ⇒ Confirment leur engagement financier et partenarial par leurs délibérations et signatures de la convention
- ⇒ Valident les montants précisés sur les documents remis pour l'exercice 2026, à savoir 1500 € sur le budget de fonctionnement et 1500 € sur le budget d'investissement, via les fonds que les Communes attribuent à l'AADEC
- ⇒ Précisent le montant destiné au dispositif pour les années à venir,
- ⇒ Se positionnent sur l'éventuelle participation d'autres communes dont les administrés sont usagers de la ludothèque,

#### **Article 5 : Responsabilités et assurances**

L'AADEC, en tant que gestionnaire, a souscrit à toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir la responsabilité civile et s'assure des mesures de sécurité.

Le responsable juridique de la structure est Gaëtan PASCAL, en sa qualité de président de l'AADEC.

La Communauté de Communes, en tant que propriétaire du bâtiment, a souscrit les polices d'assurance nécessaires pour garantir la mise à disposition des locaux au gestionnaire.

#### **Article 6 : Modalités de suivi, d'évaluation**

Le gestionnaire AADEC sera invité par la Communauté de Communes à 2 « rencontres annuelles mi-parcours » qui permettront de partager les bilans d'activités et financiers du dispositif (juillet et mi-novembre) en présence des élus de la Commission Petite Enfance et de la chargée de coopération Enfance.

L'action relevant de la thématique parentalité, sera inscrite à l'ordre du jour du « comité technique CTG - parentalité » annuel, réunissant les acteurs du territoire ainsi que les partenaires signataires de la CTG

Les éléments transmis seront présentés à la Commission Petite Enfance qui définira le montant de la subvention attribuée par la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire délibérera sur le montant du versement validé et proposé par la Commission, pour cette 1<sup>ère</sup> année de démarrage au plus tard en décembre 2026.

#### **Article 7 : Durée, résiliation, avenants, litiges**

La convention est conclue du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026.

La présente convention pourra être prolongée par avenant à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, proposé et négocié en commission Petite Enfance et Solidarités au sein de la CCCC.

Toute modification à la présente convention ou aux annexes, ne peut être apportée que par avenant contradictoirement établi par les parties signataires.

En cas de non-respect des engagements réciproques, après information et mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse dans un délai de 8 jours, la convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties.

En cas de litige, une tentative de conciliation sera engagée par les parties. A défaut d'entente, le litige sera porté devant la juridiction administrative compétente.

#### **Article 8 : ANNEXES**

- Annex 1 - Les documents du projet tels qu'ils ont été remis par l'association et transmis pour étude du projet à la Commission Petite Enfance en 2025 et janvier 2026
- Annexe 2 - La grille de critères pour mener l'évaluation annuelle 2026
- Annexe 3 – Le projet « Ludothèque AADEC »

Fait à  
Le  
En 3 exemplaires

Pour l'AADEC,  
Gaëtan PASCAL,  
Président

Pour la CCCC  
Anne LENFANT,  
Présidente

Pour la Commune de  
Mme – Mr  
Maire

Pour la Commune de  
Mme – Mr  
Maire

Pour la Commune de  
Mme – Mr  
Maire

Pour la Commune de  
Mme – Mr  
Maire



# ANNEXE 1

Documents projets remis en Commission Petite Enfance

Budget prévisionnel – budget réalisé 2025 (à venir)

Budget prévisionnel 2026

## Budget prévisionnel d'investissement

| CHARGES                                                                                                   | €     | PRODUITS ESCOMPTES                                 | €     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------|-------|
| Acquisition<br>(fond de jeux)                                                                             | 4000  | Subvention Caf                                     | 5000  |
|                                                                                                           |       | Subvention Etat :                                  |       |
| Coût des travaux                                                                                          |       | Subvention Conseil Régional                        |       |
|                                                                                                           |       | Subvention Fonds Européen                          |       |
| Frais d'étude                                                                                             |       | Sponsors ou Fondations                             |       |
|                                                                                                           |       | Subvention Conseil Départemental                   |       |
| Mobilier<br>(tables roulantes pliantes,<br>chaises pliantes, étagères de<br>présentation, petit mobilier) | 5000  | Participation Communes des<br>Entremonts           | 1500  |
|                                                                                                           |       | Subvention Communauté de<br>Communes (EPCI) : CCCC | 1500  |
| Coût aménagement<br>(dont panneaux acoustiques)                                                           | 2000  | Autres Subventions, précisez :                     |       |
| Equipement matériel,<br>informatisation (logiciel)                                                        | 1500  |                                                    |       |
| Dépenses liées à la labellisation /<br>certification « développement<br>durable »                         |       | Crédits Politique de la Ville                      |       |
| Divers, précisez :                                                                                        |       | Subvention MSA                                     |       |
|                                                                                                           |       | Fonds propres AADEC                                | 4500  |
| Honoraires divers, précisez :                                                                             |       | Prêt caf                                           |       |
|                                                                                                           |       | Autre prêt : .....                                 |       |
| <b>TOTAL HT</b>                                                                                           |       |                                                    |       |
| <b>TOTAL TTC</b> (en cas<br>d'assujettissement à la TVA)                                                  | 12500 | <b>TOTAL PRODUITS</b>                              | 12500 |

## Budget prévisionnel de fonctionnement

| - DEPENSES                                                                                                                      | Montant     | - PRODUITS                                                                              | Montant     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| CHARGES DIRECTES                                                                                                                |             | RESSOURCES DIRECTES                                                                     |             |
| Achats matières et fournitures                                                                                                  | 1000        | Prestations Caf<br>(bonus 10€/h ouverture)                                              | 1500        |
| Locations                                                                                                                       | 150         |                                                                                         |             |
| Entretien et réparation<br>(renouvellement de pièces...)                                                                        | 400         | CTJ 73 fiche parentalité                                                                | 800         |
| Rémunérations intermédiaires,<br>MENAGE / AADEC                                                                                 | 250         | CTJ 4C fiche parentalité                                                                | 800         |
| Publicité, publication                                                                                                          | 150         | Communes des Entremonts                                                                 | 1500        |
| Déplacements, missions                                                                                                          | 250         | Autofinancement AADEC<br>MENAGE                                                         | 250         |
| Rémunération des personnels                                                                                                     | 3600        | CCCC<br>aide au fonctionnement<br>annuel (déclenche aide à<br>l'investissement)         | 1500        |
| Formations liées au jeu                                                                                                         | 750         | Adhésions en lien                                                                       | 200         |
|                                                                                                                                 |             |                                                                                         |             |
| ➤ TOTAL DES CHARGES                                                                                                             | 6550        | ➤ TOTAL DES PRODUITS                                                                    | 6550        |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE                                                                                             |             |                                                                                         |             |
| <b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>                                                                      |             | <b>87 - Contributions volontaires en nature</b>                                         |             |
| Mise à disposition gratuite de<br>biens et prestations<br>LOCAUX ET FLUIDES / 4C<br>(pas d'estimation précise connue à ce jour) | 1000        | Dons en nature<br>LOCAUX ET FLUIDES / 4C<br>(pas d'estimation précise connue à ce jour) | 1000        |
| Prestations                                                                                                                     |             | Prestations en nature                                                                   |             |
| Personnel bénévole                                                                                                              | 1040        | Bénévolat                                                                               | 1040        |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                    | <b>2040</b> | <b>TOTAL</b>                                                                            | <b>2040</b> |

## ANNEXE 2

| Critères                             | 2025 réalisations | 2026 réalisations | 2027 prévisionnels |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| <b>OUVERTURES</b>                    |                   |                   |                    |
| <b>Calendrier annuel</b>             |                   |                   |                    |
| Nombre heures annuelles              |                   |                   |                    |
| <b>Typologie des accueils</b>        |                   |                   |                    |
| Nombre heures par typologie          |                   |                   |                    |
|                                      |                   |                   |                    |
|                                      |                   |                   |                    |
| Tout public, lieu                    |                   |                   |                    |
| ludole                               |                   |                   |                    |
| ludocrèche                           |                   |                   |                    |
| ludosco                              |                   |                   |                    |
| ludopad                              |                   |                   |                    |
| Itinérances                          |                   |                   |                    |
|                                      |                   |                   |                    |
| <b>NOMBRE DE PERSONNES</b>           |                   |                   |                    |
| <b>Typologie des accueils – Ages</b> |                   |                   |                    |
| Tout public, lieu                    |                   |                   |                    |
| ludole                               |                   |                   |                    |
| ludocrèche                           |                   |                   |                    |
| ludosco                              |                   |                   |                    |
| ludopad                              |                   |                   |                    |
| Itinérances                          |                   |                   |                    |
|                                      |                   |                   |                    |
| <b>PROVENANCE DES USAGERS</b>        |                   |                   |                    |
| Par communes ( x17)                  |                   |                   |                    |
|                                      |                   |                   |                    |
| <b>BENEVOLAT</b>                     |                   |                   |                    |
| Nombre de personnes                  |                   |                   |                    |
| Valorisation ETP                     |                   |                   |                    |
| Problématiques                       |                   |                   |                    |
|                                      |                   |                   |                    |
| <b>PROFESSIONNELS</b>                |                   |                   |                    |
| Nombre de professionnels             |                   |                   |                    |
| Précisions sur les missions          |                   |                   |                    |
| Nombre heures par accueil            |                   |                   |                    |
|                                      |                   |                   |                    |
|                                      |                   |                   |                    |
| <b>VALORISATION</b>                  |                   |                   |                    |
| Loyers                               |                   |                   |                    |
| Ménage                               |                   |                   |                    |
| Fluide                               |                   |                   |                    |
|                                      |                   |                   |                    |
|                                      |                   |                   |                    |
|                                      |                   |                   |                    |

## ANNEXE 3

### **Préambule par l'Association des Ludothèques Françaises :**

« Les ludothèques sont des équipements culturels qui mènent des actions autour du jeu en tant que pratique : l'acte de jouer, et en tant que patrimoine : les jeux et les jouets (Jeu sur place, prêt, animation, conseil/formation...).

Ce sont des lieux ressources, ouverts à toutes et tous, qui ont pour mission de donner à jouer, d'accompagner les mises en jeu, de diffuser la culture ludique, et de préserver le jeu de toute récupération.

Elles accueillent ensemble des publics de tout âge et sont ouvertes aux collectivités les plus diverses (écoles, crèches, centres de loisirs, institutions spécialisées...). Elles proposent du jeu sur place, du prêt de jeux, des animations, du conseil. Ce sont des lieux ressources pour les parents et les professionnels. En favorisant le jeu, les ludothèques aident les enfants à grandir et les parents à vivre des moments privilégiés avec eux. Convivialité, éducation, socialisation et plaisir font le quotidien des ludothèques. »

### **Une Ludothèque avec l'AADEC ?**

Cela fait quelques années qu'une phase de test a été initiée via un « placard à jeux ».

Ce « placard à jeux », qui est concrètement une petite armoire fermée à clé, a été installé dans une salle multi-activités, et était ouvert lors des mardis « soirée Jeux » (1 fois par mois).

Petit à petit un public d'habitues s'est créé ; ce rendez-vous autour du jeu s'est développé avec l'implication de bénévoles habitants du territoire ; et il s'est fidélisé progressivement tout en attirant de nouveaux habitants autour du jeu.

Le « placard » s'est étoffé, et en devient bien trop petit et trop restrictif.

En échangeant avec les bénévoles et les habitants venant lors de ces soirées jeux ; il a été décidé de créer une véritable Ludothèque.

Cette démarche, qui est au cœur du rôle d'Espace de Vie Sociale de l'AADEC, a eu le soutien du Conseil d'Administration, et des échanges constructifs ont eu lieu autour de cette création avec la CAF 73.

Il paraît primordial d'inscrire ce projet ludothèque à la CTG avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Le lieu ciblé pour accueillir cette Ludothèque est une des pièces de la Maison Intercommunale de Saint Pierre d'Entremont.

Celle-ci était jusque-là connue comme le « Salon des Habitants », et était utilisée comme une petite salle de réunion ponctuelle.

En discutant avec des bénévoles motivés par ce projet, et étant donné l'organisation spatiale de la Maison Intercommunale, le choix de cet espace pour la Ludothèque s'est avéré évident ; pour permettre la rencontre autour du jeu et pour donner une véritable visibilité à cet espace.

### **Public cible**

La ludothèque, en tant que structure de l'AADEC, s'adresse principalement aux familles (parents, jeunes et enfants accompagnés d'un adulte) et aux habitants de la Vallée des Entremonts.

Elle s'inscrit dans une logique intergénérationnelle, favorisant l'accès en famille, en groupes d'amis...

Elle vise également à toucher le public scolaire, les structures éducatives et péri-éducatives, les structures partenaires : crèche, MAM, écoles, ALSH, structures socio-éducatives, intervenants socio-éducatifs... et ce pour favoriser des habitudes de fréquentation dès le plus jeune âge et tout au long du parcours éducatif de chaque enfant et jeune.

**Objectif principal : le jeu comme vecteur de lien social, et comme outil pour favoriser les liens inter et intrafamiliaux.**

### **Un espace social :**

Tous les enfants ont les mêmes chances de s'épanouir par le jeu. La ludothèque propose un espace favorable à la socialisation et à la rencontre de l'autre, un lieu ouvert aux différences afin d'encourager l'intégration.

Le jeu étant un outil de médiation, une des missions des responsables de la ludothèque est de mettre en valeur le jeu comme un moyen de communication privilégié. L'accueil et le conseil y sont très importants.

**L'expérimentation du rôle éducatif et parental :** La ludothèque vise à favoriser les échanges d'expériences entre parents. Le parent peut en effet observer d'autres modèles d'éducation parentale et échanger sur ses pratiques éducatives.

Elle permet également de valoriser les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, et de créer des moments privilégiés.

C'est avant tout un lieu de sensibilisation au jeu et aux valeurs qui vont avec (respect des règles, des autres joueurs et du matériel). C'est un lieu propice à l'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilisation.

### **Le rôle intergénérationnel :**

Le jeu est un objet de médiation et médiateur des relations. Il permet notamment de communiquer, de s'exprimer ; et met en interaction des individus de tous âges et de toutes cultures. La ludothèque permet à plusieurs générations de se rassembler autour d'un même jeu, et de partager un moment de plaisir, de convivialité propice à l'échange.

La ludothèque est donc un lieu de jeu, vecteur de rencontres, d'apprentissages et d'inclusion.

Avec la Ludothèque AADEC, on vise à :

**Se construire en jouant - Apprendre en jouant - Grandir en jouant**

Dans une démarche :

**D'intergénérationnalité – de Parentalité – d'éducation**

## Projet de déploiement et d'ouvertures :

- **Mardi soirée jeux** – soirées dédiées le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois, de 18h à 22h, pour tous.
- **L'Entremont des jeux** – le vendredi avant chaque période de vacances, de 17h à 20h, soirée dédiée au jeu, pour les ados rentrant du collège, et tous les habitants.
- **Jeux pour les Ados** – le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois ; animation spéciale Ludothèque pour les ados (jeux collectifs, jeux de plus en plus complexes, experts... et du ludique).
- **Des venues à la Ludothèque et des découvertes de jeux** – pour les enfants du Centre de Loisirs 3-11 ans, avec une venue à chaque période.
- **Le Prêt de jeux** – pour les familles
- **Jeux pour la Petite Enfance** – en lien avec les accueillantes LAEP et les professionnels de la Petite Enfance ; réflexion pour intervenir 1 x par mois sur 2h.
- **Des animations ludiques auprès des écoles** – à concevoir
- **Des actions de partenariats et de déploiements**
- **Des animations jeux « hors les murs », sur les différentes Communes des Entremonts**

**Des actions dédiées par les professionnels de l'AADEC, en lien avec leurs domaines (petite enfance, enfance, ados, famille...)**

### **ETP action globale**

Salarié support

*Prêt - accueil Aadec - 150H*

Mission expert du jeu

*Actions mardis soirs - 12 mois = 60 H*

*Temps avant vacances - 5 périodes = 15H*

*Déploiements temps ouverts à tous = 75 H*

*Ados - 11 mois = 33H*

*Venues Centre de Loisirs - 5 périodes = 15H*

*Petite Enfance - 11 mois = 22H*

*Ecoles - ?*

*Actions partenariats et déploiement = 50H*



## **Budget prévisionnel d'investissement (cf. Annexe 1)**

## **Budget prévisionnel de fonctionnement (cf. Annexe 1)**

### ***Quelques précisions :***

- Mettre en perspective le projet ludothèque au sein de l'ensemble des actions de AADEC : qualitatif et quote-part budget (pour rendre compte de ce qui relève de vie sociale ou autres missions)

Le projet Ludothèque est un projet transversal aux actions de l'AADEC ; et essentiel pour les axes de parentalité et de vivre ensemble. C'est un réel plus pour les animations à portée éducatives en lien avec la petite enfance, l'enfance, ainsi que la jeunesse.

A l'échelle du budget global de l'AADEC, le projet Ludothèque représente près de 3%.

- Nombre heures ouverture public avec personnel jeux + nombre heures mise à disposition de la ludothèque sans personnel jeux

Celui-ci s'articulerait, pour cette première année, sur un volume de 230 heures en ouverture public ou accueil spécifique avec personnel jeux.

Et 150 heures en mise à disposition de la Ludothèque sans personnel jeux ; ainsi que de recherche administrative (nouveaux partenariats, veille, formations...)

- La valorisation des locaux + fluides + ménage : combien et qui règle ?

Les locaux sont mis à disposition par la 4C, et les fluides sont pris en charge par la 4C. Nous n'avons actuellement aucune estimation précise connue à ce jour ; un montant de 1000€ « symbolique » est signifié dans les contributions volontaires en nature ; pour mettre en avant ceci.

Le ménage est pris en charge par l'AADEC ; à hauteur d'un total annuel de 5h pour exclusivement l'activité Ludothèque.

- Parts communales : critères à mettre en œuvre pour identifier les effectifs des publics et leur provenance ?

Nous allons mettre en place un « tableau de suivi des fréquentations » pour connaître au mieux les âges / liens de parenté / provenances. Nous faisons déjà ceci sur certaines animations familiales (bom du carnaval...) pour valoriser la diversité des situations.

La part des Communes des Entremonts citée dans le BP correspond à une valorisation de leur participation au projet global de l'AADEC. Cela ne représente pas un surcoût pour ces communes ; cette participation étant déjà existante.

- Sur BP : donc la part CCCC =  $2500 \text{ €} + (1600/2) = 3400 \text{ €}$

Une ligne concernant la part CTJ 4C a été ajoutée ; pour bien dissocier la part Département 73 de la part 4C, et permettre davantage de clarté.

Une partie de la fiche action CTJ parentalité sera mise en œuvre pour ce projet Ludothèque.